DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation :
16/03/2026

Date d'affichage :
23/02/2026

SÉANCE DU 22 MARS 2026

****

L'an deux mil vingt-six, les vingt-deux mars, à dix heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean – MONCHABLON Florent – BLEICHER Mélanie – COURBOT Francis – BAUMGARTNER Elisa – BILGER Clarisse – CHARNOT Nicolas – GROSCLAUDE Sarah – HECK Isabelle – KIEFFER Emilie – MULLER Jean-Luc – PERREZ Patrick – RONDON Mickaël – TROUILLAT Dominique – VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
-----	-----

Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 12

Election et installation des Adjoints

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-4 et L 2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au Procès-Verbal annexé à la présente délibération ;

PREFECTURE
24 MARS 2026
du TERRITOIRE de BELFORT

A l'issue du premier scrutin :

a.	nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	nombre de votants	15
c.	nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66)	1
d.	nombre de suffrage blancs (art. L65)	2
e.	nombre de suffrages exprimés	14
f.	majorité absolue	07

- 12 suffrages exprimés pour la liste de Monsieur Florent MONCHABLON.

Le Conseil Municipal,

ELIT la liste de Monsieur Florent MONCHABLON.

INSTALLE :
- **Monsieur Florent MONCHABLON en qualité de 1er Adjoint ;**
- **Madame Mélanie BLEICHER en qualité de 2ème Adjointe ;**
- **Monsieur Francis COURBOT en qualité de 3ème Adjoint.**

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort

Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 24/03/2026

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort